



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 12 mai 2017.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dépôt des candidatures pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017

Par décret n°2017-616 du 24 avril 2017, les électeurs sont convoqués les dimanches 11 et 18 juin 2017 en vue de procéder à l'élection des députés à l'Assemblée Nationale.

Les déclarations de candidatures doivent être déposées personnellement par le candidat ou son suppléant. Pour chaque tour de scrutin, elles sont déposées auprès des services de la Préfecture du département où les candidats se présentent.

Pour le 1^{er} tour des élections législatives, les candidatures seront reçues du 15 au 19 mai 2017 en préfecture – bureau des réglementations et des élections, aux jours et horaires suivants :

→ **du lundi 15 mai au jeudi 18 mai 2017 :**

de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30

→ **vendredi 19 mai :** de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00

(de 16 h 30 à 18 h 00, sur appel téléphonique au 03.25.30.52.52)

A l'issue du délai d'enregistrement des candidatures, un tirage au sort sera effectué en préfecture **le lundi 22 mai 2017 à 18 h 30** pour définir l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage.

Pour tout renseignement relatif au dossier ou aux pièces à produire, les candidats voudront bien contacter la préfecture – bureau des élections au 03 25 30 22 07 ou 03 25 30 22 30.

En cas de second tour, les déclarations de candidatures seront déposées au bureau des élections à partir de la proclamation des résultats par la commission chargée du recensement général des votes, le lundi 12 juin 2017, à 13 h 30 jusqu'au mardi 13 juin 2017, 18 heures.

Contact Presse :

Lysiane Brisbare : 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55